Rapport annuel 2015 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière

2016/2219(INI) - 28/11/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Josef WEIDENHOLZER (S&D, AT) sur le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2015 et sur la politique de l'Union européenne en la matière.

Rôle central des droits de l'homme dans les politiques extérieures de l'Union : les députés se sont inquiétés du fait que la promotion et la protection des droits de l'homme et des valeurs démocratiques étaient **menacées partout dans le monde**. Ils ont invité l'ensemble des institutions et des États membres de l'Union à concrétiser leurs engagements visant à promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et à placer les droits de l'homme **au cœur des relations entre l'Union et les différents pays tiers**, y compris ses partenaires stratégiques, et ce à tous les niveaux.

Préoccupés par le fait que de nombreux **défenseurs des droits de l'homme** sont aujourd'hui pris pour cible, les députés ont demandé à l'UE et à la vice-présidente en particulier d'adopter une politique visant à dénoncer systématiquement et sans équivoque les assassinats de défenseurs des droits humains et toute tentative de les soumettre à toute forme de violence ou de menace.

Le rapport a également invité l'UE et ses États membres à **promouvoir un espace de liberté pour la société civile**, appelant à mettre en place un système de suivi permettant l'évaluation des progrès. Il a réaffirmé l'importance de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui apporte un soutien financier et matériel urgent et direct aux défenseurs des droits de l'homme en danger. Il a aussi rappelé l'importance du mandat du le **Représentant spécial de l'UE** pour ce qui est de renforcer l'efficacité de l'Union eu égard à la promotion des droits de l'homme et des principes démocratiques dans le monde.

En outre, les députés ont encouragé :

- la création **d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme**, conformes aux principes de Paris des Nations unies et dotées d'un mandat suffisant ainsi que des ressources et des compétences appropriées pour assurer la préservation et le respect des droits de l' homme ;
- le développement des **relations interparlementaires** entre l'Union et ses partenaires.

Les députés se sont félicités de l'adoption du cadre stratégique de l'UE et du **nouveau plan d'action pour les droits de l'homme et la démocratie (2015-2019)**, demandant qu'une expertise et des ressources humaines suffisantes soient affectées aux délégations, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Le rapport a formulé les recommandations suivantes :

- les **stratégies nationales en matière de droits de l'homme et de démocratie** devraient correspondre aux actions de l'UE à mettre en œuvre dans chaque pays en fonction de leur situation

spécifique et devraient contenir des indicateurs de progrès mesurables. Le Parlement européen devrait avoir accès à des informations concernant la manière dont ces stratégies sont mises en œuvre par l'Union ;

- le SEAE devrait mettre en place un **mécanisme de révision des dialogues sur les droits de l'homme** en vue de les améliorer ainsi que des instruments alternatifs pour soutenir la promotion des droits de l'homme si les dialogues n'aboutissent pas à des résultats concluants ;
- la Commission devrait procéder à une évaluation approfondie de la mise en œuvre des **lignes directrices sur les droits de l'homme** par les délégations de l'UE et les représentations diplomatiques des États membres dans tous les pays tiers ;
- l'UE et ses États membres devraient soutenir, dans la perspective d'une réconciliation durable, la **participation systématique des femmes** comme composante essentielle des processus de paix ;
- **l'intégration militaire européenne** devrait être renforcée pour améliorer la préparation des forces armées européennes afin de leur permettre de réagir aux menaces et aux violations graves des droits de l'homme, au génocide ou au nettoyage ethnique ;
- la notion de «**responsabilité de protéger**» devrait être consolidée dans le droit international.

En ce qui concerne les migrations, le rapport appelle à prendre de toute urgence des mesures visant à améliorer la cohérence des politiques migratoires. Il souligne la nécessité d'une **approche globale pour trouver des solutions durables, cohérentes et à long terme**, fondées sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, et de s'attaquer aux causes profondes de la crise des réfugiés.

L'UE et les États membres devraient établir une transparence totale concernant les fonds alloués aux pays tiers pour la coopération en matière de migration et veiller à ce que la coopération ne bénéficie pas directement ou indirectement aux systèmes de sécurité, de police et de justice impliqués dans les violations des droits de l'homme.

En outre, les députés ont souligné les points suivants :

- l'UE devrait faire de la lutte contre la **traite des êtres humains** une priorité dans ses politiques extérieures, en tenant compte de la transposition la directive européenne 2011/36/UE dans les États membres ;
- les droits de l'homme devraient être un élément transversal dans la réalisation de tous les objectifs de **l'Agenda pour le développement durable de 2030** ;
- l'UE devrait veiller à ce que les **lignes directrices, les études d'impact et les mécanismes de rapport** nécessaires fassent de la cohérence des politiques pour le développement une réalité dans les politiques de l'UE et dans celles de ses États membres ;
- **le commerce et les droits de l'homme** devraient pouvoir aller de pair, et la mise en œuvre complète des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme devrait être assurée ;
- la Commission devrait veiller à ce que la mise en œuvre de la **Convention relative aux droits des personnes handicapées** (CRPD) soit systématiquement abordée dans le dialogue sur les droits de l'homme avec les pays tiers ;
- les **droits des femmes** ne devraient pas être compromis du fait de prescriptions spécifiques imposées par toute religion ou croyance et l'UE devrait intensifier son soutien à la mise en œuvre des obligations et engagements dans le domaine des droits des femmes ;
- l'UE devrait systématiquement consulter les organisations locales et internationales des **droits de l'enfant** et évoquer dans ses dialogues politiques en matière de droits de l'homme avec les pays tiers la question des obligations des États parties de mettre en œuvre la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- l'UE devrait contribuer davantage à la réflexion sur la reconnaissance des **mariages homosexuels ou des unions civiles** entre personnes du même sexe en tant que question politique, sociale, humaine et de droits civils ;
-

l'UE devrait continuer à protéger les **droits des populations autochtones et des personnes appartenant à des minorités**, particulièrement touchées par les violations des droits de l'homme liées à l'extraction des ressources ;

- l'UE devrait continuer à recourir à la coopération et à la diplomatie dans toutes les instances possibles à travers le monde pour plaider en faveur de **l'abolition la peine de mort** ;
- la VP/HR devrait lancer une initiative visant à imposer un **embargo sur les armes** à l'UE contre les pays accusés de graves allégations de violations du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne le ciblage délibéré des infrastructures civiles.

Enfin, les députés se sont déclarés très préoccupés par **l'utilisation de drones armés en dehors du cadre juridique international**, demandant aux États membres de formuler des positions politiques claires et réitérant leur appel à une position commune de l'UE sur l'utilisation des drones armés.